



Décision n° 14/2016
DELEGATION DE SIGNATURE

Le directeur général de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris,

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris et notamment son titre II, article 15,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 portant nomination de Monsieur Laurent Bayle en qualité de directeur général de la Cité de la musique,

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric Jouvenet, Responsable de la Sécurité et de la Sûreté, à effet de signer au nom du directeur général et dans le cadre des activités propres au service de la Sécurité et de la Sûreté :

- les bons de commandes d'un montant inférieur à 11 000 euros HT,
- les attestations de services faits concernant les dépenses,
- plus généralement tous documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et à leur engagement comptable, **à l'exception des ordres de mission.**

ARTICLE 2

Cette délégation prend effet le 1^{er} juillet 2016.

Fait à Paris, le 04 juillet 2016

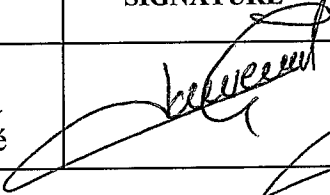
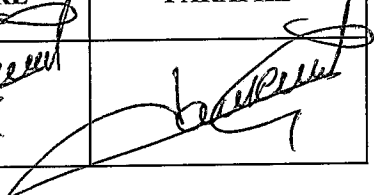
Laurent Bayle

Original : Agent Comptable
Copie : DAF
Secrétariat DG
Bénéficiaire de la délégation



DELEGATION DE SIGNATURE

Spécimen de signature du Responsable de la Sécurité et de la Sûreté

NOM	FONCTION	SIGNATURE	PARAPHE
Eric Jouvenet	Responsable de la Sécurité et de la Sûreté		

Original : Agence Comptable

Copie : D.A.F.
Secrétaire D.G.
Bénéficiaire de la délégation
Recueil des procédures

CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS

221, AVENUE JEAN JAURÈS 75935 PARIS CEDEX 19 | PHILHARMONIEDEPARIS.FR | 01 44 84 45 00
SIRET 391 718 970 00026 | APE 9004Z | TVA IC : FR79391718970